



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enfance en danger

Question écrite n° 35900

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Droits de l'homme, sur le cas particulier de la fillette d'une Française ayant dû retourner chez son père le 3 janvier 1988, conformément aux accords franco-algériens. Cette fillette de cinq ans est victime de pratiques sexuelles établies par certificat médical. Le Gouvernement français renvoie cette enfant vers son bourreau, son père incestueux. Irresponsabilité, veulerie, manque de dignité, les raisons d'hommes qui lui échappent, il lui demande donc une argumentation expliquant cette atteinte consentie à l'honneur de notre Nation.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35900

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : droits de l'homme

Ministère attributaire : droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 411